



Le gouvernement veut-il porter un coup décisif à l'AFPA ?

Un communiqué de la CGT AFPA

Le gouvernement veut-il porter un coup décisif à l'AFPA ? Cette question, des décisions récentes nous amènent à la poser.

On connaissait déjà sa volonté de transférer à Pôle-emploi les personnels AFPA chargés de l'orientation des demandeurs d'emploi. Le vote par les sénateurs de l'article 19 du projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, les 21, 22 et 23 septembre, peut faire perdre à l'AFPA une des sources majeures de son efficacité sociale.

Mais, comme si ça ne suffisait pas, le gouvernement a décidé de déposer au dernier moment, ce vendredi 18 septembre, un **nouvel amendement au projet de loi**. Cet amendement (l'amendement 164) prévoit le **transfert à l'AFPA de la propriété des biens relevant du domaine public de l'État**. Il s'agit des terrains, des bâtiments et des équipements sur lesquels l'AFPA exerce son activité.

Cette décision ne tient aucun compte du recours en Conseil d'Etat introduit par le Conseil régional de la Région Centre, ni de la réglementation européenne qui interdit normalement une telle opération.

Que ce transfert se fasse à « *titre gracieux* » ne change rien à l'immense problème qu'il génère : pour entretenir et mettre à niveau ce patrimoine, l'AFPA va devoir constituer des réserves pour investissement qui auront un effet direct sur son exercice, sur la masse salariale et sur les emplois. Ce sont autant de moyens qui vont manquer pour accompagner les changements de parcours professionnel auxquels des salariés privés d'emploi et des jeunes sortant de l'école sont contraints.

Mais il y a plus inquiétant encore. L'entretien de ce patrimoine va représenter pour l'AFPA une charge « *exorbitante* » (pour reprendre un terme utilisé en son temps par le précédent directeur général). S'ajoutant :

- au « *risque global* » que représenterait le départ de l'orientation (rapport remis en juillet 2009 à Laurent Wauquiez par les directeurs généraux de Pôle-emploi et de l'AFPA),

- aux conséquences prévisibles de cette décision sur le recrutement de stagiaires, conséquences qui commencent déjà à se faire sentir concrètement,
- à une situation financière déjà très tendue (et dont la responsabilité appartient entièrement à l'Etat qui tarde à honorer ses engagements pour la formation des public dits « spécifiques »),

cette décision, si elle est confirmée, va déstabiliser l'AFPA et ses activités. Elle va la plonger dans des difficultés financières qui peuvent lui être fatales.

La CGT AFPA appelle solennellement les sénateurs à ne pas voter ces dispositions : les publics que l'AFPA accueille, oriente, accompagne, forme et qualifie depuis plus de 60 ans seraient les premiers à en supporter les conséquences.

Elle appelle les salariés et tous ceux qui sont intéressés à l'existence d'un outil socialement utile et performant à intervenir immédiatement contre l'acharnement du gouvernement à le démolir.

Montreuil, le 21 septembre 2009